



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2020-116

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN  
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

### **CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DE LA DSIL 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020 il a été décidé de créer un nouveau centre technique municipal pour un montant estimé de 245000€ HT soit 294000€ TTC et de demander une subvention à l'Etat de 50% du montant hors taxe de l'opération dans le cadre de la DETR et de 30% du montant hors taxe de l'opération dans le cadre de la DSIL.

Monsieur le Maire rappelle que les quatre garages municipaux actuels, situés rue Saint Jean, rue Saint Joseph, salle Maurice Michel et Hameau de Lentier, ne répondent plus aux normes de sécurité. De plus, aucun de ces locaux n'est assez grand pour accueillir l'ensemble du matériel municipal et des véhicules. La multiplicité de ces lieux de stockage entraîne une perte d'efficacité. Enfin, aucun ne possède de zone de repos, de vestiaire, de stockage ni même d'atelier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de ce nouveau centre technique municipal est prévue sur un terrain (parcelle N590) situé proche de la station d'épuration au chemin des Cantalus.

Cette nouvelle structure municipale doit améliorer le quotidien du service technique dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des administrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été déposé.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette opération est estimée à 245 000€ HT soit 294 000€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir le plan de financement avec une demande de subvention à l'Etat de 196 000€ soit 80% du montant HT de l'opération dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant estimé de 245 000€ HT soit 294 000€ TTC,

DEMANDE une subvention à l'Etat d'un montant de 196 000€ soit 80% du montant HT de l'opération dans le cadre de la DETR,

PRECISE que la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

